



Résumé : *Inscrit en 1979 dans la constitution seychelloise, le trilinguisme se décline et s'apprécie en fonction des usages institutionnels, mais aussi des pratiques individuelles dans des contextes variés. Comment se répartissent les langues anglaise, française et créole dans les institutions ou les relations informelles ? La volonté politique initiale correspond-elle aux usages et pratiques ? Peut-on percevoir des formes glossiques récurrentes ?*

À la lumière des travaux menés récemment, nous tenterons d'affiner la situation linguistique seychelloise (grille d'analyse des situations linguistiques, LAFDEF, Chaudenson R., AUF, 2004) et tenter de mieux comprendre les complexités de la pratique des langues dans un contexte plurilingue, alimentée par les représentations, parfois ambivalentes, que véhicule(nt), tour à tour, les individus ou l'École. S'intéresser, comprendre les mécanismes en jeu dans l'apprentissage des langues de scolarisation en contexte plurilingue sera, à n'en pas douter, un axe de travail prioritaire pour la formation des futurs enseignants dans les cursus qui seront proposés au sein de la toute nouvelle université des Seychelles.

Mot-clefs : *Trilinguisme, diglossie, politique linguistique, alphabétisation, didactique des langues.*

Abstract : *Written in the constitution act of 1979, trilinguisme declines and appreciates according to the institutional manners, but also the individual practices in varied contexts What is the place of English, French and Creole in and out the institutions? Does the initial political will correspond to the manners and the practices? Do recurring forms of domination of one language on the others still exist? A point on the linguistic situation will be made regarding the analysis produced in 2004 by R. Chaudenson, for the francophone international agency (AUF), to try to understand the complexity due to the coexistence and practice of languages in a multilingual context, fed by efficient representations (individuals or socials). The training of teachers around questions raised by this specific context, in the new university of Seychelles, will constitute a major issue for the years to come.*

Keywords : *Trilinguisme, diglossia, language policy, elimination of illiteracy, didactics.*

المخلص : تأخذ في الاعتبار الثلاثية اللغوية التي سجلت في دستور السيشيل سنة 1979، وفقا للاستخدامات المؤسسية ، ولكن أيضا الممارسات الفردية في سياقات مختلفة. كيف تتوزع الانكليزية والفرنسية ولغة الكريول في المؤسسات أو العلاقات غير الرسمية؟ هل تتوافق الإرادة السياسية مع العادات والممارسات؟ هل يمكننا ملاحظة أشكال متكررة للنماذج اللغوية؟ في ضوء بحوث مؤخره ، سنحاول تدقيق الوضع اللغوي السيشيلي (استنادا إلى شبكة تحليل الحالات اللغة، LAFDEF ، Chaudenson R. ، AUF ، 2004) و التوصل إلى فهم أفضل لتعقيدات ممارسة اللغة في بيئة متعددة اللغات تغذيها التصورات المتناقضة أحيانا ، التي ينقلها الأفراد أو المدرسة. بشكل الاهتمام، وفهم الآليات التي تدخل في تعلم اللغات في سياق متعدد اللغات ، بلا شك ، أحد مجالات العمل ذات الأولوية لتدريب معلمي المستقبل على المناهج التي سيتم تقديمها في الجامعة الغنية في السيشيل.

الكلمات المفتاحية : ثلاثية اللغات - الازدواجية اللغوية - السياسة اللغوية - محو الأمية - تعليمية اللغات.

Introduction

Composées d'une centaine d'îles dispersées sur 1 200 000 kilomètres carrés d'océan au sud de l'équateur, les Seychelles ont été découvertes par les Portugais, puis colonisées par la France et l'Angleterre. Le début de l'histoire de cet archipel a été marqué par deux siècles de piraterie et de colonisation. Un peu plus de 80 000 habitants vivent répartis dans trois îles principales, dont Mâche, la plus peuplée (74 000 hab. sur une bande de terre de 28 km de long sur 7 km de large) où se situe la capitale, Victoria. Occupées par les Français dès 1756, puis devenues colonies britanniques en 1814, avant d'accéder à leur indépendance en 1976, les Seychelles - qui font partie du Commonwealth et des instances de la francophonie (membre à part entière de l'organisation internationale de la francophonie) -, ont inscrit dans leur Constitution le créole, l'anglais et le français comme langues nationales. Elles ont toutes trois le statut de langue officielle. À l'origine, le créole, langue uniquement orale, était parlé par les esclaves, alors que le français était la langue de la haute bourgeoisie. De nos jours, le créole a gagné ses lettres de noblesse et est devenu la langue d'enseignement dès l'indépendance, utilisée par tous les Seychellois, lingua franca.

Comment se répartissent ces langues, à l'écrit et à l'oral, dans les institutions ou les relations informelles ? La volonté politique correspond-elle aux usages et pratiques ? Peut-on percevoir des formes glossiques récurrentes ? Éléments de réponses à la lumière de deux enquêtes menées sur le terrain.

Contexte linguistique actuel

On peut tergiverser sur la terminologie : langue maternelle, langue première, ou langue 1, toujours est-il que la langue parlée par 92,1 % des foyers aux Seychelles est le créole, alors que près de 5 % d'entre eux utilisent l'anglais (4,8 %) et seulement 0,8 % le français. Ce premier ne se confond ni avec le créole réunionnais, ni - bien que plus proche -, avec celui de Maurice ; il s'agit, selon les termes de R. Chaudenson¹¹, d'un « créole d'importation de l'Île-de-France et de Bourbon », postérieur à celui des autres créoles de l'océan indien, et qui s'est modifié, transformé, au fil du temps. C'est logiquement, en seconde langue, qu'un peu plus de 20 % des foyers utilisent l'anglais, le français ne représentant

que 1,4 % et le créole 2,6 % des foyers seychellois. En troisième place, les langues se répartissent ainsi : français 8,6 % ; anglais 0,8 % ; créole 0,7 %.

Mise au point à Ouagadougou en 1988, la grille d'analyse des situations linguistiques LAFDEF², actualisée en 2004, permet d'apprécier plus finement l'état de la situation linguistique seychelloise. Dans le seul travail de recherche [sur ce sujet ?] mené par une doctorante en poste au ministère de l'Éducation nationale³, ces informations ont été couplées avec celles d'un travail similaire dû à P. Casanova⁴, assistante technique relevant du ministère français des Affaires étrangères à la même période, en vue de réduire les écarts constatés. Ceux-ci peuvent, en effet, résulter de la position occupée par les « évaluateurs » et illustrer ainsi des « tensions idéologiques ». Cette grille, qui distingue status et corpus - opposition établie par Heinz Kloss -, autorise « la distinction entre les actions ou les travaux portant sur les status et/ou les fonctions des langues de ceux qui concernent les systèmes linguistiques eux-mêmes⁵ ». Par « status », il faut entendre le caractère officiel d'une langue avec ses composantes, c'est-à-dire leur place, leur rôle dans les usages institutionnels, dans le système éducatif (nombre d'heures attribuées aux langues, dispositions législatives, etc.), dans les médias, mais aussi les représentations sociales et les possibilités économiques que celles-ci offrent. Par « corpus », on entend la production langagière en dehors des contextes officiels, la compétence linguistique, ou encore l'exposition aux langues durant les apprentissages scolaires.

| Status | créole | anglais | français |
|---|--------------|--------------|--------------|
| 1. Officialité | 4 | 4 | 4 |
| 2. Usages institutionnels | | | |
| Textes officiels | 0,1 | 3,86 | 0,04 |
| Textes administratifs nationaux | 0,05 | 3,8 | 0 |
| justice | 0 | 4 | 0 |
| Administration locale | 0,77 | 3,1 | 0,12 |
| religion | 0,87 | 0,45 | 2,68 |
| 3. Éducation (Langue utilisée comme médium éducatif) | | | |
| Dans l'enseignement primaire | 3,88 | 4,37 | 1,8 |
| Dans l'enseignement secondaire | 0,15 | 7,1 | 2,75 |
| Dans l'enseignement supérieur | 0 | 8,3 | 1,7 |
| 4. Moyens de communication de masse | | | |
| Presse écrite | 0,33 | 3,42 | 1,25 |
| Radio | 1,75 | 2,085 | 1,165 |
| Télévision | 0,355 | 2,23 | 0,25 |
| Cinéma commercial | 0 | 4,75 | 0,25 |
| édition | 2,67 | 1,665 | 0,665 |
| 5. Potentialités économiques et représentations sociales⁶ | 6 | 18 | 14,5 |
| Total status sur 100 | 18,32 | 67,14 | 31,16 |

| Corpus | créole | anglais | français |
|--|--------------|--------------|--------------|
| 1. Appropriations linguistiques | | | |
| Acquisition (langue première) | 17,925 | 1,245 | 0,83 |
| Apprentissage (autre que langue première) | 0 | 15,25 | 10,25 |
| 2. Véhicularisation | Sans objet | Sans objet | Sans objet |
| 3. Compétences linguistiques | | 6 | 3,41 |
| 4. Production et consommation langagières | 14,5 | 4,25 | 1,25 |
| Total status sur 100⁷ | 81,06 | 33,40 | 19,66 |

Trilinguismes constitutionnel et individuel

Accédant en 1976 à l'indépendance, les Seychelles établissent une première constitution dans laquelle, en filigrane, le modèle linguistique visé est celui d'un bilinguisme équilibré qui, en pratique, ne le sera guère. Une Constitution révisée fera, certes, du français, la seconde langue officielle du pays, mais des pans entiers lui échapperont au profit de l'unique anglais (justice, affaires publiques, par exemples).

Un coup d'État, quelques mois après (5 juin 1977) et une nouvelle Constitution autour d'une idéologie socialiste, signera l'avènement d'un trilinguisme officiel : anglais, français, créole ; de nouvelles orientations politiques (notamment linguistiques), une nouvelle idéologie éducative, marqueront un tournant notable. Après trente ans, les trois langues nationales de la Constitution seychelloise (officialité) ne sont cependant pas, dans les usages institutionnels, également réparties. En effet, presque tous les textes officiels sont écrits en anglais, qui s'est imposé de lui-même, étant la langue du dernier colonisateur et des élites actuelles formées dans les universités anglophones (4 % d'entre eux seulement étudient en universités francophones grâce à des bourses). Calculant, pour le champ de l'éducation, le temps d'enseignement alloué aux trois langues, les calculs de nos deux enquêtrices nous donnent des indications précieuses, tant une politique linguistique consiste autant en la promotion/diffusion de sa langue-culture à l'étranger, que dans les relations qu'entretiennent, dans les systèmes d'enseignement eux-mêmes, les langues étrangères enseignées. Il faut noter qu'en l'absence, jusqu'ici, d'une université aux Seychelles (sa création date de septembre 2009), seules deux années dites « polytechniques », en anglais, ont été prises en compte dans ces statistiques (Status, point 3, langue utilisée comme médium éducatif dans l'enseignement supérieur). Ces chiffres méritent d'être appréciés au regard des différentes réformes qui ont affecté l'école seychelloise, notamment depuis l'indépendance du pays.

Et dans les médias, c'est encore l'anglais qui se taille la part du lion, si l'on peut dire, avec 50 % de présence si l'on fait une moyenne pondérée entre presse écrite, radio, télévision et cinéma. Les calculs demeurent assez simples dans la mesure où il n'existe qu'un quotidien (*nation*, émanation du parti au pouvoir, un hebdomadaire (*Regard* ; journal d'opposition), deux salles de cinéma dans lesquelles ne sont programmés que des films en anglais, une radio FM (en plus de la BBC et de RFI) où le créole occupe la moitié du temps d'antenne et l'anglais 40 %, mais encore deux chaînes de télévision (Seychelles Television Broadcasting, dont 10 % des émissions sont en créole), ainsi que TV5 Monde Afrique depuis 2004.

Les langues dans le système éducatif seychellois

C'est à l'issue du coup d'État de 1977 qu'une seconde Constitution (1979), officialisant le trilinguisme, prône une alphabétisation des jeunes générations en créole. « Chaque système éducatif est, clairement, un objet de part en part culturel, forgé par l'Histoire, qui possède, comme tout être culturel, ses traits marquants, distinctifs, ses cohérences et ses contradictions propres, aime à rappeler L. Porcher. En outre, partout, sa fonction forte, souvent inaperçue,

consiste à former des citoyens du pays considéré, parfois (dans certains pays scandinaves) avant même de distribuer des connaissances. Ce rôle de socialisation, c'est ce qui identifie une école, ce qui lui donne sa figure et fait aussi que ceux qui l'ont fréquentée en restent marqués à vie⁸. »

Entre choix politiques et possibilités pratiques, il faudra attendre 1982 pour que le créole devienne médium d'enseignement de la maternelle au premier cycle du primaire (deux années - P1 et P2), avant que l'anglais ne prenne le relais (cycles 2 - P3 et P4 - et 4 - P5 et P6). Dans les classes secondaires, le français apparaît dans certains cursus comme langue enseignée (des classes S1 à S5 en secondaire option « langues », ou facultative selon les filières.

La formation des maîtres, la constitution de matériel pédagogique nécessitant l'élaboration d'une graphie pour une langue jusqu'ici orale, etc., contribuent à ralentir la mise en application de ces choix. Ceci d'autant que la graphie officielle adoptée ne s'est pas toujours faite avec bon sens. R. Chaudenson rappelle que « les erreurs et parfois les aberrations des systèmes proposés, en particulier dans le cas du [créole seychellois], où, en outre, on n'a pas cessé de faire des changements au système, rendant aussi progressivement caducs les textes ou les outils pédagogiques déjà produits⁹ », n'ont pas arrangé les choses, ni facilité cette transition.

Dans la période qui va de l'indépendance en 1976 à 1982, date de la mise en œuvre de cette réforme éducative, l'anglais et le français se partageaient le temps scolaire (les sciences humaines étaient enseignées en français et les sciences dites exactes en anglais), alors qu'auparavant, l'éducation était dispensée tout entière en anglais dans le public, les écoles privées ayant opté, quant à elles, pour le choix du français. Sur le plan scolaire, entre la première Constitution de 1976, la seconde de 1979 qui met l'accent sur l'emploi du créole dans la formation de base, puis la modification du statut officiel des langues qui interviendra en 1982 (la créole devient la première langue nationale), la place du français n'a globalement cessé d'être fragilisée, comme dans le champ éducatif. Si l'on ne peut pas, dans de telles conditions, parler du français comme langue étrangère (FLE) aux Seychelles, c'est bien, en pratique, sa didactique et ses propres outils qui sont utilisés. Un accord avec le ministère de l'éducation rend les certifications françaises pour étrangers (Delf-Dalf) obligatoires en secondaire ; sans ces certifications, le français aurait perdu une grande part de ce marché.

Ce bref aperçu historique, au regard des chiffres apportés par le méticuleux (et unique) travail de recension de P. Canova et de M.-R. Confait-Hoarau, montre que les compétences en langues acquises au cours de la scolarisation, varient bien en fonction des groupes d'âges. Ainsi, on peut schématiquement considérer que la population scolarisée après 1982 (soit des individus âgés au plus de trente ans, c'est-à-dire un peu plus de 52 % de la population totale), alphabétisée en créole, maîtrise davantage l'anglais (médium d'enseignement en collège) que le français. Dans le groupe constitué de ceux qui ont aujourd'hui plus de trente ans, scolarisés en anglais (le taux d'analphabétisme pouvant atteindre, selon les estimations, plus de 30 % chez les seniors), un petit quart aurait pu bénéficier d'un enseignement en français. Ceci explique que c'est chez les plus anciens que les probabilités de trouver des francophones sont les plus fortes.

Représentations sociales

On connaît l'importance des représentations dans l'appréhension des réalités, dans les choix que les individus opèrent, et en matière de langues, celles-ci sont aussi prégnantes. « L'observation des représentations qu'elles soient individuelles ou collectives (c'est-à-dire sociales) est, en effet, chose aisée dans de multiples occasions. Ces représentations [...] circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels ou spatiaux¹⁰. » Dans un tel contexte, il va de soi que chaque langue occupe des fonctions différentes et les représentations qu'on leur accorde divergent.

Le créole, langue maternelle pour la plupart des seychellois, est ainsi privilégié comme langue de la communication orale quotidienne. Son statut est somme toute ambigu, notamment en raison des facteurs qui jouent en sa défaveur. En effet, les locuteurs seychellois, sentimentalement attachés à leur langue, ont cependant bien conscience des faibles possibilités qu'elle offre à l'international, même au niveau national quand il s'agit d'intégrer une entreprise dans le domaine des affaires ou du commerce (tout est importé sur ces îles), par exemple. Par ailleurs, les errances passées dans les choix opérés pour doter le créole d'une graphie, mais aussi le manque de productions (et de consommation) d'écrits littéraires ou techniques (se pose parallèlement la question d'une terminologie en créole seychellois appropriée dans des domaines de spécialité variés) ne contribuent pas à construire sa légitimité. Bien que soutenues par une politique qui consiste à promouvoir (exclusivement) l'édition en créole (via « l'Institi kreol »), les ressources (principalement des poésies et des contes, modes d'expression de l'oralité) sont encore en inadéquation avec une demande qui peine elle-même à évoluer. Le créole ne s'est doté d'une graphie que depuis trente ans (1978), puis une impulsion politique volontariste (identitaire ?) consistant, de fait, à tenter de corriger la situation diglossique correspondant à une situation bilingue inégalitaire, s'est mise en place. Aussi, l'émergence d'une littérature nationale, bien que prometteuse, reste à encourager et mériterait d'être davantage accompagnée.

À l'inverse, l'anglais, dans un contexte insulaire où toutes les transactions relatives aux importations se font dans cette langue (la plupart des grosses entreprises établies aux Seychelles sont par ailleurs anglo-saxonnes), apparaît comme primordial, et l'indice qui lui est attribué, très positif. Dominant l'environnement graphique, il constitue la variété haute d'une situation diglossique, place qui était auparavant dévolue au français. L'anglais reste aussi langue de communication orale dans les contextes formels, et ceci d'autant plus que le niveau socioprofessionnel s'élève.

Langue de communication des nouvelles élites, des médias (45 % des émissions de la chaîne nationale SBC sont en anglais), vecteur de la diffusion cinématographique dans les deux uniques salles de l'île, langue d'enseignement..., l'anglais porte donc ombrage au créole comme au français, qui peine à retrouver sa place dans une société qui ne lui accorde plus la même importance. Malgré la présence de la flotte française thonière (la plus importante de l'océan Indien), mais aussi de quelques entreprises qui assurent sa présence et permettent d'envisager un

« retour sur investissement » pour ceux qui la maîtrisent, notre langue reste celle d'une élite, celle « des grands blancs », « granzar » (comprendre « grand jars », prétentieuse), ce qui, dans l'inconscient collectif, contribue au renforcement de l'anglais¹¹. Le français, perçu comme une langue plus difficile que l'anglais à acquérir, provoque une insécurité linguistique chez des locuteurs qui, mis en difficulté, cherchent à éviter ce sentiment désagréable par le recours à une autre langue aux règles jugées moins strictes. Attitude paradoxale vis-à-vis du français donc, avec des Seychellois qui le dénigrent comme langue coloniale et symbole des élites (grands Blancs), mais qui éprouvent en même temps, à la fois, le besoin de la maîtriser, compte tenu de son utilité dans une perspective comparatiste avec le créole et de son prestige.

Ces impressions, fondées sur les résultats des deux enquêtes certes un peu anciennes (plus de cinq ans), sont aussi corroborées par les travaux en cours de M.-R. Hoarau (thèse de doctorat sous la direction du professeur Lambert Felix Prudent de l'Université de la Réunion, qui sera soutenue courant 2010), et notamment par ses entretiens sur les usages en contexte informel qui offrent le schéma suivant : créole « C », anglais « A » et français « F ». Seuls les témoins les plus âgés montrent une valeur égale pour ces deux dernières langues, pour ce qui a trait aux conversations avec les collègues, ce groupe ayant vraisemblablement des occasions équivalentes de contact avec ces deux langues au travail.

| Famille | Amis | Collègues |
|-----------|-----------|------------|
| 18-34 CAF | 18-34 CAF | 18-34 CAF |
| 35-49 CAF | 35-49 CAF | 35-49 CAF |
| 50 CAF | 50 CAF | 50 + C F/A |

Source : Entretiens réalisés par M.-R. Hoarau, 2007.

Les résultats du « test de la pilule », obtenus par M.-R. Hoarau, donnent également un aperçu de la manière dont sont valorisées les langues. Ce test, inventé par le professeur Marie-Louise Moreau, de l'université de Mars en Belgique, consiste à recueillir des informations sur la valeur attribuée aux langues, notamment en fonction de leur utilité et de leur fonctionnalité, à travers un canevas, un jeu de rôle à caractère ludique¹², adapté par M.-R. Hoarau pour son public scolaire composé de 274 adolescents de 14 à 16 ans.

Ses conclusions confirment la prépondérance du créole comme langue identitaire et des communications informelles quotidiennes (pour 90 % de l'échantillon). 53 % des élèves optent pour l'anglais dans le second choix du test, 35 % pour le créole et seulement 12 % pour le français. Chez eux aussi, la combinaison qui prédomine est celle du créole et de l'anglais. Malgré l'universalité de l'anglais et du français, ces jeunes seychellois accordent une valeur supérieure à la première par rapport à la seconde (respectivement 22 % et 6,8 %). En détaillant davantage les résultats, la valorisation de l'anglais est bien corroborée par les fonctions que les enquêtés lui attribuent : utilitarisme, valeur positive à l'écrit, chance accrue de promotion sociale.

Le créole est, par contre, stigmatisé pour des raisons d'ordre structurel et statutaire. Les élèves de cette enquête perçoivent mal ses atouts à l'écrit, et sa fonctionnalité dans le système éducatif est aussi peu valorisée.

Conclusions perspectives

Dans les textes, la politique linguistique seychelloise prône un trilinguisme équilibré, mais, ce sont les usages, les contextes, les répartitions des fonctions des langues ou encore les compétences des locuteurs qui dictent un trilinguisme aux géométries variables.

Cette présentation de la situation linguistique aux Seychelles, qui s'appuie sur le graphique de Chaudenson à travers deux travaux de recherches menés il y a cinq ans, fournit un bon aperçu de l'usage institutionnel des langues comme de celui, différent, de leur usage individuel. On comprend mieux les complexités liées à la pratique des langues dans un contexte plurilingue, alimentées par les représentations que véhiculent à leur sujet tour à tour les individus, l'école, la société tout entière. Globalement, et au risque d'appréhender les résultats des enquêtes, à la hussarde, on peut dire que l'anglais occupe presque tout l'espace administratif, le créole le domaine de la communication orale, alors que le français s'efforce de se faire une place comme langue aux usages spécialisés.

Des représentations ambivalentes circulent dans toutes les sociétés concernées par le bilinguisme ou le plurilinguisme ; les Seychelles ne font pas exception à la règle. La société seychelloise présente un système trilingue créole-anglais-français dans lequel le premier ne jouit pas d'un statut prestigieux, mais est majoritairement employé en communications informelles. Le second occupe une place non seulement liée à l'histoire du pays, sa place dans le système éducatif, mais aussi aux représentations qu'il véhicule : langue de promotion sociale, utilitaire, dans ces conditions, la place du français, qui jouit toutefois d'un statut que la colonisation britannique (1810 à 1976) n'a pas réussi à ternir complètement, est plus ambiguë. Plongeant à la fois les locuteurs seychellois dans une insécurité linguistique mal vécue, notre langue, autrefois celle des « grands Blancs » bénéficie encore d'un solide potentiel lié à son utilité dans un contexte régional francophone porteur, mais aussi au niveau local dans des entreprises françaises implantées. Il n'en demeure pas moins qu'elle est constamment menacée sur le marché linguistique seychellois et que l'effort doit être absolument maintenu afin qu'elle ne disparaisse pas des us et usages.

Dans un semblable contexte, il conviendrait d'insister sur la responsabilité des enseignants, illustrée par une attitude de décentration, d'ouverture, de tolérance face aux langues enseignées auprès des jeunes enfants, qui doivent apprendre à prendre place dans un environnement culturo-linguistique complexe, afin que la construction de leur identité, prenant positivement en compte leur héritage linguistique spécifique, puisse pleinement s'épanouir.

S'intéresser, comprendre les mécanismes en jeu dans l'apprentissage des langues de scolarisation dans ce contexte trilingue devient un axe de travail prioritaire dans cette perspective. Les capacités, les compétences communicatives, les habiletés acquises en langue première peuvent alors offrir des avantages indéniables pour l'acquisition de la ou des autres langues étrangères. « Je ne vois pas se dessiner une concurrence négative (sauf peut-être dans les peurs des uns et des autres, les rumeurs enclenchées par l'inflation des discours semi-

savants), l'ensemble des partenaires ayant à bénéficier de l'urgence, de la diversification, de la massification des besoins socioprofessionnels de pratiquer les langues étrangères¹³ », écrivait Louis Porcher. On entend souvent dire que l'alphabétisation en créole constituerait un obstacle à l'acquisition du français. C'est, au contraire, en s'appuyant sur une didactique convergente française - créole (projet actuellement mené par la COI), en considérant les langues partenaires, que se joue l'avenir du français aux Seychelles.

Notes

¹ Chaudenson R. « Histoire des langues créoles à base lexicale française : l'Océan Indien », in *Romanische sprachgeschichte, Histoire linguistique de la Romania*, Gerhard Ernst, Berlin, 2003.

² « Langues Africaines, Français et Développement dans l'Espace Francophone »

³ Chaudenson R., Rakotomalala D. *Situations linguistiques de la francophonie, Etats des lieux*. Quebec, AUF, 2004, P. 239. (Chiffres obtenus par M-R. Confait - Hoarau.)

⁴ Pascale Canova. « Seychelles, le français dans le secteur public : la place du français en contexte trilingue ». Mémoire de Dess, Université d'Aix en Provence, 2003.

⁵ Chaudenson R., Rakotomalala D. *Situations linguistiques de la francophonie, Etats des lieux*. Quebec, AUF, 2004, pp. 13-28.

⁶ « Représentations, attentes et besoins ». Si l'on s'en tient ici au français, il s'agira des représentations de la langue française (positives ou négatives, points forts, points faibles, etc.) ; des attentes qu'elle suscite (qu'attendent des seychellois de l'apprentissage du français; qu'en espèrent-ils ; quelles sont leurs motivations, etc. ?), des besoins qu'elle est censée satisfaire (quels sont les besoins collectifs en matière d'apprentissage du français, que ce soit sur le plan politique, économique, ou commercial, etc. ?)

⁷ Résultats calculés sur une base de 107, mais rapportés sur 100 pour une meilleure lisibilité.

⁸ L. Porcher. *L'Education comparée. Pour aujourd'hui et pour demain*. Ed. L'Harmattan, 2009, p. 22.

⁹ R. Chaudenson. « Langues et numérisation : français créoles, langues africaines », pp. 131-152. In *Les langues africaines et créoles face à leur avenir*, Isidor Ndaywel E nziem (Ed.), l'Harmattan, coll. Langues et développement, p135.

¹⁰ D. Jodelet (dir.). *Les représentations sociales*. Éd. P.U.F. 1994 (4^{ème} Éd.), p. 35.

¹¹ Voir l'étude de Canova P. *La littérature seychelloise. Production, promotion, réception*. Ed. Harmattan - O.I.F., coll. Langues et développement, 2006, 232 p.

¹² «Vous vous réveillez un jour sans plus rien connaître d'aucune langue, ni français, ni anglais ni créole. Mais j'ai un médicament qui peut vous guérir ; seulement le médicament n'est pas encore tout à fait au point, parce qu'il permet de retrouver une langue seulement.

J'ai trois pilules : une pilule qui permet de bien connaître le français, une autre pour l'anglais une autre pour le créole. On ne peut prendre qu'une seule pilule. Laquelle choisirez-vous ?

1. Pourquoi avez-vous choisi cette pilule ?

2. Maintenant, on vous autorise à prendre exceptionnellement une deuxième pilule. Laquelle allez-vous prendre ? Pourquoi avez-vous choisi cette pilule ? »

¹³ L. Porcher. « Omniprésence et diversité des auto-apprentissages », dans « *Les auto-apprentissages* ». *Le français dans le monde, Recherches et applications*. Numéro coordonné par L. Porcher, Hachette, 1992.p.7.

Bibliographie

Canova, P. 2006. *La Littérature seychelloise. Production, promotion, réception*, Paris, L'Harmattan/O.I.F., coll. « Langues et développement ».

Chaudenson, R. 2003. « Histoire des langues créoles à base lexicale française : l'Océan Indien », in Gerhard Ernst, *Romanische sprachgeschichte, Histoire linguistique de la Romania*, Berlin, De Gruyter.

Chaudenson, R. 2003. « Langues et numérisation : français créoles, langues africaines », in Isidor Ndaywel Enziem (éd.), *Les Langues africaines et créoles face à leur avenir*, L'Harmattan, coll. « Langues et développement ».

Chaudenson, R., Rakotomalala D. 2004. *Situations linguistiques de la francophonie, États des lieux*, Québec, AUF.

Confait, M.-R. 2005. « Seychelles », in R. Chaudenson et D. Rakotomalala, *Situations linguistiques de la francophonie. État des lieux*, Québec, AUF.

Jodelet, D. (dir.). 1994. *Les Représentations sociales*, Paris, PUF, 4^e édition.

Moreau, M.-L. 1992. « Des pilules et des langues. Le volet subjectif d'une situation de multilinguisme au Sénégal », in *Des langues et des villes*, Paris, Didier.

Porcher, L. 1992. « Omniprésence et diversité des auto-apprentissages », dans « Les auto-apprentissages », *Le Français dans le monde, Recherches et applications*, numéro coordonné par L. Porcher, Hachette.

Porcher, L. 2009. *L'Éducation comparée. Pour aujourd'hui et pour demain*, Paris, L'Harmattan.